

SECTION LIGNE 3/3Bis

28 NOVEMBRE 2017

## PLANS D'ÉVACUATION ET EXTINCTEURS SERVENT À SAUVER DES VIES, ON NE JOUE PAS AVEC !

Alors que le CHSCT avait demandé à plusieurs reprises de mettre à jour les extincteurs de Galliéni, la direction a estimé qu'en les supprimant cela règlerait le problème. C'était mal nous connaître, encore plus lorsque la réglementation n'est pas respectée notamment pour les évacuations. SOLIDAIRES a déposé un droit d'alerte du CHSCT pour risque grave sur la ligne 3/3bis. L'enquête conjointe aboutira à un accord.

### En cas d'incendie, la direction doit faciliter l'évacuation et l'accès rapide aux extincteurs

Les locaux du terminus de Galliéni sont en enfilade. Local élargement et local aux Postes Autonomes Portatifs (PAP), bureau des agents de maîtrise et bureau du cadre de terminus se succèdent les uns après les autres. Le bureau du cadre a une issue de secours qui est toujours encombrée. La porte dans le bureau des AMP, donnant directement sur le grand couloir, est souvent fermée. En cas d'évacuation, notre cadre se retrouverait dans une situation à devoir



traverser plusieurs locaux. Trop dangereux pour sa santé et sa sécurité. De plus, l'ensemble des extincteurs de ces locaux a été retiré malgré les demandes répétées du CHSCT de les mettre à jour. A défaut d'évacuation rapide, notre cadre pourrait se servir d'un extincteur, mais là également, elle va devoir traverser plusieurs locaux. Encore trop dangereux pour sa santé et sa sécurité. Comme vous le savez, nous avons à cœur de revendiquer face à l'inacceptable, c'est ce que l'on appelle de la conviction. Pour enfoncer le clou, il s'avère que la ligne 3 n'a installé aucun plan d'évacuation avec les consignes de sécurité

répertoriant l'ensemble des équipements. Ainsi, face aux risques graves, évacuation difficile, incendie, asphyxie, suffocation et brûlures, SOLIDAIRES a déposé un droit d'alerte, le 20 novembre 2017, avec un autre élu du CHSCT.

### La direction accepte l'ensemble de nos demandes sur cerfa

Le jour même, dans l'après-midi, lors de l'enquête conjointe, le représentant de l'**Inspection Sécurité Incendie reconnaîtra qu'il faut augmenter le nombre d'extincteur dans le grand couloir d'accès aux bureaux. Il ne nous contredira pas sur la nécessité de faciliter l'évacuation depuis le bureau de la cadre de terminus.** Ainsi que **la direction acceptera toutes nos demandes** : implantation des consignes de sécurité, plan d'évacuation aux endroits réglementaires ; Mise en place d'une poignée de porte palière sur la porte d'évacuation PM 059 ; Repositionner les extincteurs dans le LC 055.

**Bien entendu, l'ensemble des locaux de la ligne 3/3bis est concerné par la mise en place des consignes de sécurité et des plans d'évacuation. Le bon sens veut que la direction fasse le nécessaire dans tous ses locaux, nous espérons ne pas avoir à la rappeler à l'ordre et lui faire respecter ses obligations légales.** Selon la direction de la ligne 3, sur les autres UO, quant aux plans d'évacuation, il en serait tout autant. A bon entendre...